



MINISTÈRES
TERRITOIRES
ÉCOLOGIE
LOGEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

L'acte européen sur l'accessibilité : impacts normatifs en France

Paris – La Défense, jeudi 5 décembre 2024

ALEXANDRE Eric – SG/Délégation ministérielle à l'Accessibilité

La commission de normalisation P96A et les travaux européens

2001 – 2007 : émergence d'une réflexion européenne sur usage et accessibilité du cadre bâti et son environnement.

2007 : la commission européenne soutient les exigences de l'environnement bâti dans les marchés publics.

2018 : création du Comité technique joint CEN-CLC/JTC 11 Accessibilité dans l'environnement bâti. Y sera traitée toute la chaîne d'accessibilité du déplacement dans la norme EN 17161.

2010 : la commission européenne lance un deuxième mandat visant à intégrer l'approche de la conception pour tous dans les initiatives de normalisation pertinentes. Cela conduira à la création du Comité technique joint CEN-CLC/JTC 12 Conception pour tous.

2019 : la norme EN 17161 sera élaborée « pour décrire comment l'industrie de la fabrication de biens ainsi que les entités de services publics et privés peuvent, dans leurs processus, envisager l'accessibilité selon une approche de conception pour tous en tenant dûment compte des technologies et services fonctionnels qui pourraient permettre de combler l'écart dans l'utilisation du produit ou services ».

La commission de normalisation P96A et les travaux européens

Enjeux de la normalisation en matière d'accessibilité :

- Proposer des lignes directrice sur comment concevoir des produits, des services, des bâtiments accessibles à tous en prenant en compte les contraintes liées à la sécurité
- Apporter une aide aux fabricants, aux industriels, aux concepteurs et aux architectes pour concevoir et fabriquer des produits et services accessibles
- Être un lieu d'échange, de partage de bonnes pratiques, de réflexions sur des innovations technologiques réunissant concepteurs, fabricants et utilisateurs

La commission de normalisation P96A suit et/ou participe activement aux travaux menés au plan européen ou international au travers du groupe de travail n° 2.

En conclusion, il y a une cohérence et une complémentarité entre la réglementation et la normalisation sur l'accessibilité des produits et services.

Merci de votre attention

Eric ALEXANDRE

Secrétariat général – Délégation ministérielle à l'Accessibilité
Chargé de mission Voirie, Espaces publics et Normalisation

Tél. 01 40 81 35 69 - 06 63 57 59 33

Mél eric.alexandre@developpement-durable.gouv.fr

www.accessibilite.gouv.fr

www.ecologie.gouv.fr